



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 13 AVRIL 2026

Nombre de conseillers : 30  
- Présent(e)s : 27  
- Pouvoirs : 1  
- Excusé(e)s : /  
- Absent(e)s non excusé(e)s : 2

L'an deux mil vingt-six, le 13 avril, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la Salle des Fêtes à Marennes, sous la présidence de Madame la Présidente, Mireille BONNEFOY.  
Secrétaire : Mme Noémie PROST-PICAZO

Présent(e)s : Mmes et MM, Nicolas VARIGNY, Laurent BICARD, Pascal CREPIEUX, Evelyne GAUTHIER, Lauredana JACQUET (Chaponnay), Christelle REMY, Jean François AYMARD, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Laura LARANJEIRA BERNARD (Communay), Alexandre DESCOLLONGES, Sandra BULLION (Marennes), Arnaud DELEU, Geneviève GLEYNAT, Alexis GAILLARDIN, Blandine BOST, Noémie PROST-PICAZO, Franck SLAWINSKI (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Josiane RANN (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD, Nathalie PANSIOT (Simandres), Mattia SCOTTI, Anis BOUAINÉ, Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Catherine DESCHANEL, Thierry DESCHANEL, Xavier POCHON (Ternay)

Pouvoirs : M. Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône) a donné pouvoir à Mme Mireille BONNEFOY (Sérézin du Rhône)

Excusé : /

Absent(e)s non excusé(e)s : M. Christian GAMET (Communay)  
M. Mathieu DUSSEY-BRESSON (St Symphorien d'Ozon)

N°2026-57-5.3.6 13/04/2026	Désignation du représentant de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon au sein de l'Agence Locale de la Transition Energétique du Rhône (ALTE 69)
-------------------------------	---

**Mireille BONNEFOY, Présidente, rappelle à l'assemblée que :**

- Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2253-1 ;
- Vu** la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi « Climat et Résilience », précisant la définition du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°69-2026-03-13-00040 du 19 mars 2026 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;
- Vu** la délibération n°2019-57-8.8 du 25 mars 2019 actant la création et l'adhésion de la CCPO à l'Agence Locale de la Transition Energétique (ALTE) 69 ;
- Vu** la délibération n°2025-65-7.5.6 en date du 31 mars 2025 concernant la convention cadre d'animation entre l'ALTE 69 et la CCPO pour 2025-2027 ;
- Vu** les statuts de l'ALTE 69 ;
- Vu** le bureau communautaire du 1<sup>er</sup> avril 2026 ;

**Considérant** que l'Agence Locale de la Transition Energétique (ALTE 69) est une association créée le 24 mai 2019 par 11 EPCI du Rhône dont la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon (CCPO) ;

**Considérant** que depuis sa création, l'ALTE 69 se donne pour objectif d'encourager, d'accompagner, de promouvoir et d'animer la mise en œuvre de la transition énergétique. Elle agit principalement à l'échelle des 11 intercommunalités. Cette agence propose un socle de missions commun à toutes en rapport avec le conseil aux particuliers sur l'énergie dans le logement ;

**Considérant** que l'activité exercée par l'ALTE 69 est en lien avec la politique intercommunale en matière d'habitat et de transition énergétique ;

**Considérant** qu'il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner en son sein ses deux représentants titulaires et un suppléant ;

***Vu le résultat du scrutin secret, le conseil communautaire, à l'unanimité :***

- **DESIGNE** les 2 représentants titulaires et le représentant suppléant suivants, pour représenter la CCPO au sein de l'Agence Locale de la Transition Energétique du Rhône (ALTE 69) :

Délégués titulaires :

Arnaud DELEU  
Christelle REMY

Délégué suppléant :

Michel BOULUD

Télétransmise en Préfecture le **21 AVR. 2026**  
Affichée le  
Certifiée exécutoire le **21 AVR. 2026**

Pour extrait conforme au registre,  
Mireille BONNEFOY  
Présidente

